Affaire Théo : la justice abandonnerait la piste du viol, les policiers disent avoir porté des coups en légitime défense, Théo admet ne pas s'être laissé interpeller

23/05/2018 à 12h03

Le 21 février, le jeune Théo a confronté sa version de l'interpellation controversée d'Aulnay-sous-Bois aux deux policiers qu'il accuse de viol ou de violences. Le Parisien – Aujourd'hui en France a eu accès à leurs déclarations.

« Avez-vous revu le chirurgien ? […] Il résulte que vous n'avez pas fait mention d'un suivi régulier par un chirurgien ni même un médecin traitant. » Ce 21 février 2018, à son cabinet de Bobigny (Seine -Saint-Denis), la juge d'instruction Béatrice Fay sermonne Théo Luhaka.

(…) « Je devais prendre rendez-vous pour la radio, mais j'ai eu un empêchement », répond Théo. L'échange n'est pas anodin : la magistrate se demande pourquoi le jeune homme n'a pas fait constater l'évolution de sa blessure anale, provoquée par le coup de matraque de Marc-Antoine C.

(…) Cette confrontation tendue, dont nous avons pris connaissance, témoigne d'une subtile inflexion de l'instruction : la justice semble désormais explorer la piste des violences volontaires, au détriment du viol. Une nouvelle expertise médicale révèle ainsi que le bâton télescopique de

Marc-Antoine C. a touché « la bordure de l'anus » de Théo, sans le pénétrer. L'impact a provoqué « un éclatement de la région péri-anale ».

L'avocate de Tony H., second policier, elle, en profite pour pousser Théo dans ses retranchements. Elle lui rappelle qu'il avait déclaré, lors d'une précédente audition, qu'un fonctionnaire lui avait « écarté le caleçon » pendant qu'un autre le « tenait légèrement incliné ». « **Je n'étais pas en état de faire cette audition, j'étais sous morphine** », concède Théo.

(…) « Face aux coups que je lui porte, M. Luhaka ne modifie pas son comportement. Ils sont sans effet. Je ne porte pas des coups pour le plaisir, mais en légitime défense », se défend le gardien de la paix. La juge se tourne alors vers Théo : « Pourquoi ne pas avoir renoncé pour vous laisser interpeller ? » Réponse : « Cette brigade-là a la réputation de frapper les gens une fois qu'ils sont menottés et de les laisser au parc de la ville ».

Le Parisien